

Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône
Monsieur le Président
Rue du 19 Mars 1962
38 550 Saint-Maurice-l'Exil

A Vienne, le 16 juillet 2019

N/Réf : PDL/CLJ/NL/19 07 C 101

Objet : Avis du Syndicat Mixte des Rives du Rhône sur le PLU de Saint-Prim

Monsieur le Président,

Vos services nous ont transmis pour avis le PLU arrêté de la commune de Saint-Prim et nous vous en remercions.

Le projet de PLU a été examiné avec intérêt lors du bureau syndical du 11 juillet 2019. Les élus ont donné un avis favorable sur le projet de PLU, assorti de deux recommandations.

Vous trouverez, en pièce-jointe, la délibération prise en bureau syndical, ainsi qu'une note technique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Philippe DELAPLACETTE
Président du Syndicat Mixte des Rives du Rhône



PJ : Avis sur le PLU (délibération) et note technique

